

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Chemin de la croix

Evois assez souvent, et en diverses églises, des personnes qui, dans le chemin de la croix, font plusieurs stations en se contentant de se lever et de s'agenouiller au même endroit. Il me semble bien cependant qu'il est nécessaire, pour gagner les indulgences, de marcher d'une station à l'autre.

Vous avez raison. Le pape en accordant des indulgences à ce pieux exercice a exigé, entre autres conditions, qu'on marche d'une station à l'autre. Par conséquent, il ne suffit pas de faire un léger mouvement non local comme de se lever et de s'agenouiller, mais il faut faire au moins un pas entre chaque station. Soit dit pour le chemin de la croix fait isolément et d'une manière privée. Mais lorsqu'on fait cet exercice en public et en commun et qu'une personne circule au nom des autres, il est permis, pour éviter la confusion et le désordre de rester à la même place pendant toute la durée du chemin de la croix. Il est conseillé, dans ce cas, de se lever pour distinguer chaque station. C'est sans doute la pratique du chemin de la croix en public qui porte des personnes, peu renseignées sur ce point, à faire de même privéement. On ne peut agir ainsi sans perdre les indulgences. C'est donc rendre un véritable service que d'avertir chaque fois qu'on le peut les personnes que cela intéresse.

✓ Répétition de la même grand'messe le même jour

Plusieurs confrères m'assurent qu'on peut chanter deux fois la même messe, le même jour et dans la même église. Cependant je me rappelle fort bien que Mgr Fabre a dit devant moi qu'on ne le pouvait que pour les messes de *Requiem*. La *Semaine religieuse* pourrait-elle me donner une réponse certaine ?

Vos souvenirs sont fidèles et Mgr Fabre a pu faire plus d'une fois cette déclaration. D'ailleurs il l'a rappelée dans ses circu-